

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES**

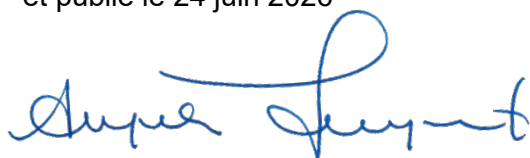
**SUR LA ROUTE OSISKO (LOTS 4 820 783, 4 821 003, 4 821 249, 3 963 890, 3 963 889, 3 963 884,
3 963 880, 3 963 893, 3 963 899 ET 3 963 870 AU CADASTRE DU QUÉBEC)
SUR DES TERRES PUBLIQUES NON CADASTRÉES AU NORD DE L'AVENUE PROVENCHER
(ENTRE LES LOTS 6 655 705 ET 5 209 654 AU CADASTRE DU QUÉBEC)
199-205, RUE MONSEIGNEUR-LATULIPE OUEST (LOT 2 808 121 AU CADASTRE DU QUÉBEC)
98-100, 14^e RUE (LOTS 6 387 781, 3 760 017, 3 760 018 et 3 760 019 AU CADASTRE DU QUÉBEC)
SUR LA RUE MATHIEU (LOTS 6 525 906 ET 6 525 907 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 15 juin 2026, le conseil a adopté les résolutions suivantes concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252 :

- **N° 2026-613** : pour autoriser, dans la zone « 9026 » et une partie de la zone « 3038 », le développement d'un parc d'énergie solaire pour l'immeuble constitué des lots 4 820 783, 4 821 003, 4 821 249, 3 963 890, 3 963 889, 3 963 884, 3 963 880, 3 963 893, 3 963 899 et 3 963 870 au cadastre du Québec situé sur la route Osisko sous certaines conditions.
- **N° 2026-614** : pour autoriser, dans la zone « 9110 », le développement d'un parc d'énergie solaire sur des terres publiques non cadastrées bordant l'avenue Provencher (entre le lot 6 655 705 et 5 209 654 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- **N° 2026-615** : pour autoriser, dans la zone « 2097 », l'ajout d'une unité de logement au bâtiment principal pour l'immeuble situé au 199-205 de la rue Monseigneur-Latulipe Ouest (lot 2 808 121 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- **N° 2026-616** : pour autoriser, dans la zone « 2123 », le déménagement et la diversification des activités de l'entreprise Témax inc. pour l'immeuble situé au 98-100, 14^e Rue (lots 6 387 781, 3 760 017, 3 760 018 et 3 760 019 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- **N° 2026-617** : pour autoriser, dans la zone « 2005 », le déménagement des activités de l'entreprise Autobus Maheux pour l'immeuble situé sur la rue Mathieu (lots 6 525 906 et 6 525 907 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.

Les résolutions N°s 2026-613, 2026-614, 2026-615, 2026-616 et 2026-617 entrent en vigueur le 24 juin 2026, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 17^e jour du mois de juin 2026
et publié le 24 juin 2026



Angèle Tousignant, greffière